

Décision

Générale

colonial

Décision n° 70-65/SG/FIN autorisant M. Souleiman Ali Boulale à acquérir un immeuble sis à Djibouti, lotissement du Stade.

n° 70-65/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Date de publication
19 janvier 1970

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1970

Date du numéro
10 février 1970

TEXTE INTÉGRAL

M. Souleiman Ali Boulaleh est autorisé à acquérir un immeuble, sis à Djibouti, lotissement du Stade, maison type II-A, n° 118-4, et faisant partie d'un terrain plus vaste immatriculé au Livrefoncier du Territoire sous le n° 785 au nom de la Société Immobilière de Djibouti et du T.F.A.I.